



## Inauguration du City-Stade ! Fête du sport

Le Samedi 25 juin 2022 s'est déroulée la JOURNÉE du SPORT !

9h, malgré le temps pluvieux, début des festivités par l'inauguration du terrain multi-sports.



De nombreux élus locaux nous ont fait l'honneur de leur présence. Après un discours de Mr Le Maire, Mr CUIILLERIER et Mr BRACQUEMOND, ces derniers et d'autres invités ont improvisé un match de volleyball sur le city stade !



Dans le même temps, un petit déjeuner était offert par la mairie.

La fête du sport pouvait alors commencer !

Le temps se dégradant et ne permettant pas toutes les activités sportives à l'extérieur, le club de tennis a été contraint de s'exporter au gymnase de Chevilly.



Yoann, l'animateur du prestataire Agorespace, a lancé un match de foot sur le city stade, dans lequel, les plus courageux n'ayant pas peur d'être mouillés, ont pu s'affronter. Il sont tous repartis avec une médaille !



Ne pouvant pratiquer dehors, le club de gym/fitness, a fait bouger, et transpirer, les femmes, mais aussi les hommes, et les enfants, au rythme de LIA, Step, Pound, renforcement musculaire, tabata, dans la salle l'Orée des Marronniers.



La matinée s'est clôturée par un repas partagé tous ensemble.



L'après-midi devait se poursuivre avec un parcours sportif organisé par nos sapeurs pompiers. La pluie continuant de tomber, celui-ci a été remplacé par un match de foot. Sapeurs pompier et Cercottois n'ont finalement pas eu peur de mouiller le maillot.



Une première édition pluvieuse mais qui n'a pas démotivé ! Merci à tous ceux qui sont venus participer et nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine !



Un grand merci au comité des fêtes pour le prêt du barnum, à la section gym/fitness de l'ALC, les pompiers et le tennis qui ont répondu présents pour animer cette journée !

Jeudi 16 juin : Comme convenu lors de la signature du contrat d'achat du terrain multi sports, le prestataire est venu faire une animation avec les enfants de l'école. Au vu des conditions climatiques cette fois-ci trop chaudes, seules 3 classes ont pu participer. L'animateur a fait participer les enfants aux différents sports qu'il est possible de pratiquer sur le city-stade. La présentation aux autres classes sera faite à la rentrée.





## Ça s'est passé en ce début d'année !

Encore et toujours, en raison des mesures sanitaires, les vœux du maire n'ont pu être réalisés sous leur forme



habituelle. Merci à Radiowebpassion pour avoir reçu nos élus !



En 2021 nos grands CM2 n'avaient pas eu la chance de pouvoir partir, la COVID empêchant le séjour. Cette année, la mairie a pu participer à la prise en charge d'une partie du séjour et 17 enfants de la classe de CM2 ont pu profiter d'une belle semaine de ski à Lans en Vercors pendant les vacances!



On profite de notre nouveau panneau d'informations. Pour la première fois nous avons proposé aux Cercottois de déclarer leur amour à travers ce support de communication le jour de la Saint Valentin. A son chéri, à ses enfants, à ses grands-parents, les messages ont été nombreux ! Un succès, 14 messages ont défilé toute la journée du 14 février !

**A l'année prochaine !!**



Vous avez été nombreux à venir participer aux 2 collectes de dons de sang les 16 février et 4 mai. Un grand merci pour votre générosité !

La commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 a eu lieu cette année à 15h30



sous un beau soleil. Après une lecture du manifeste devant le monument aux morts, un texte en hommage à Marie-Louise DUBEL, déportée pendant la seconde guerre mondiale, a été lu par Noémie.

Le 29 mai à l'occasion de la fête des mères nous avons invité 19 mamans, ayant eu un bébé en 2021, à venir se rencontrer autour d'un verre. A notre grand regret seules 2 mamans ont répondu à l'invitation, les 17 autres n'ayant même pas pris la peine de nous faire un retour. Les mamans présentes ont reçu un bouquet de fleurs offert par PINSON Automobile, un bon « coiffure » offert par De mèche avec vous, coiffeuse de Cercottes, et un bon « massage » offert par Me MAHEO, Eden des sens de Cercottes.



Après 2 années sans possibilité d'organisation de sortie et à leur plus grand plaisir, 50 de nos aînés ont pu profiter d'une croisière déjeuner sur le canal de Briare suivie de la visite du musée des émaux le 7 juin. Sortie offerte par le CCAS aux personnes de plus de 65 ans.







**Vous pouvez partir sereinement en vacances, les gendarmes surveillent votre domicile pendant votre absence !**

Afin de prévenir les éventuels cambriolages lors de vos vacances, le dispositif gratuit *Opération tranquillité vacances (OTV)* des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence.

Des patrouilles de surveillance de la gendarmerie seront effectuées gratuitement, de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end, afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect ou de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile durant votre absence. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu).

Pour s'inscrire, il suffit de :

- Remplir un formulaire disponible en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634> l'imprimer et le déposer à la brigade de gendarmerie d'Artenay au moins 2 jours avant votre départ ;
- Ou prendre rendez vous à la brigade de gendarmerie d'Artenay : <https://annuaire.service-public.fr/centre-val-de-loire/loiret/gendarmerie-45008-01>

#### A savoir :

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, prévenez immédiatement la police et la gendarmerie (17) et ne touchez à rien afin de ne pas faire disparaître d'éventuels indices.

### Quelques conseils avant de partir

Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de police et de gendarmerie vous conseillent :

- **N'annoncez pas votre départ**, et vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique : des malfaiteurs y sont à l'affût !
- **Transférez vos appels** sur votre téléphone portable ou une autre ligne si vous en avez la possibilité.
- Demandez à une personne de confiance de **relever votre courrier** car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée, vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux.
- Ne laissez pas les **clés sous un paillason** ou un pot de fleurs.
- **Verrouillez avec soin** la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage : ils offrent des moyens d'entrer chez vous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets et allumer des lumières. L'utilisation d'un minuteur peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Ne laissez pas de **grosses sommes d'argent** dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr



Incivilités

## Des stationnements ... toujours gênants

Nous vous en parlons dans notre édition 2022 du bulletin municipal. Le stationnement est un véritable problème sur la commune. L'habitude a été prise pour beaucoup de se garer sur les trottoirs, ne laissant pas le choix aux piétons que de marcher sur la route. Cette pratique est interdite même devant votre domicile !

Un stationnement est considéré comme gênant dès qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo, ou d'une voiture...

Pensez qu'à chaque fois que vous vous gariez sur le trottoir, vous obligez les piétons, les personnes à mobilités réduites, les parents avec des poussettes, à prendre des risques et à aller sur la route.

Des contrôles de gendarmerie seront demandés régulièrement afin de verbaliser ces comportements dangereux.

**Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 135 euros !**







Un entretien par curage et hydrocurage a été réalisé dans tous les fossés du lotissement du chêne brûlé.



La « casquette » à l'entrée de l'école menaçait de s'effondrer. Elle a donc été complètement supprimée.



Suite au changement de locaux entre l'école maternelle et le périscolaire, la grande pièce côté périscolaire a été divisée en 2 afin de créer un espace dortoir.



Création d'un chemin entre l'école maternelle et l'école primaire.



Réparation d'un potelet dégradé par un véhicule.





Encore et toujours des déchets en tout genre laissés en pleine forêt, et même un matelas gentiment déposé au niveau des bennes à verres !

INCIVILITES

**Les incivilités de certains sont payées et supportées par tous !**

Nos agents municipaux doivent donc passer du temps à tout ramasser, et à aller en déchetterie. Ce temps passé à s'occuper de ces débris c'est du temps que nos agents ne peuvent pas passer à entretenir notre commune.



## Signalétique

Pour la sécurité de tous sur Cercottes divers aménagements ont été réalisés. Un passage piétons a été créé sur la RD2020, des panneaux de limitation de vitesse à 50km/h ont été ajoutés afin de rappeler à chacun que cette route n'est pas une autoroute !

Un arrêté a été pris afin d'interdire l'accès aux lotissements, ainsi que le chemin rural longeant le cimetière, aux véhicules de plus de 3,5 T, afin de préserver l'état de nos routes.

Le « cédez le passage » permettant l'accès à la RD2020, côté entrée de Cercottes venant de Chevilly, côté ouest, a été remplacé par un STOP. Celui-ci est obligatoire, un passage piéton étant juste après celui-ci. L'engagement sur la RD2020 est ainsi plus sécurisé.

L'entretien et la réfection des diverses signalétiques sont régulièrement réalisés par nos agents des services techniques afin de garantir une sécurité routière sur notre commune.

## Vos Elus vous représentent

Les réunions de ce début d'année

- 12 Janvier : Conseil municipal
- 24 Janvier : Loiret Nature Environnement
- 03 Février : Conseil communautaire
- 04 avril : Comité de suivi SCOT PETR
- 02 Mars : Conseil municipal
- 17 mars : PETR
- 23 mars : Comité syndical PETR
- 24 mars : Conseil communautaire
- 31 mars : Conseil municipal
- 04 Avril : CCAS
- 08 avril : Comité de pilotage projet Life LetsGo4 Climate
- 11 mai : Commission cycle de l'eau
- 12 mai : Conseil communautaire
- 30 mai : CCAS
- 18 mai : Commission Cycle de l'eau
- 14 juin : Commission cycle de l'eau
- 23 juin : Conseil municipal
- 30 juin : Conseil communautaire



## Déchets verts

Malgré l'ouverture d'une végerie sur la commune de Sougy, le conseil municipal a décidé, pour cette année, de maintenir le service de la plate-forme « déchets verts » à ses habitants. Le 26 mars dernier notre site a réouvert ses portes :



Le coût de fonctionnement et de traitement des déchets est entièrement à la charge de la commune et représente environ 9 000€ HT par an. La quantité de déchets verts traités peut être limitée et donc le coût diminué. Pour cela des solutions individuelles existent !

La tonte de vos pelouses peut être déposée sur vos massifs de fleurs ou placés dans un composteur!

En effet, tous vos végétaux peuvent être compostés (épluchures de fruits et légumes, dosettes de café souples type SENSEO, taille de fleurs, ...) et l'achat du composteur est subventionné par le SIRTOMRA !

### Comment bénéficier de la subvention du SIRTOMRA ?

Vous choisissez le modèle, le volume, la matière ; le fournisseur...

À l'achat du composteur, demandez une facture et envoyez ou apportez au SIRTOMRA :

- La facture faisant figurer le prix du composteur
- Un justificatif de domicile
- Un relevé d'identité postale ou bancaire pour le paiement de la subvention par mandat administratif

La subvention est de 30 € dans la limite des frais engagés, réservée aux habitants des communes du SIRTOMRA. Une seule subvention par foyer.

## Objectif Zéro pesticide : Réactions

Interdiction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

Suite à l'article paru dans le Bulletin d'Informations Municipales, voici quelques questions/réponses :

**La commune devient de plus en plus sale !**  
Certes avec le changement de gestion de certains espaces verts, quelques herbes spontanées poussent ça et là. Elles ne nuisent pas pour autant à l'esthétique de la commune, mais tout est histoire de goût. Vaut-il mieux une herbe verte ou une herbe jaune ?

**"Que font les agents ? Il y a du laisser aller !"**

Les espaces verts sont gérés de façon différente, pour autant, ils ne travaillent pas moins qu'avant. Pour protéger leur santé et notre environnement, il faut utiliser d'autres méthodes qui modifient le résultat que nous avons l'habitude de voir ! Les herbes spontanées que vous voyez sont là par choix de la commune et non par défaut d'entretien des agents.

**"Pourquoi faire ? On revient 30 ans en arrière ! On s'en sortait très bien avant ! Personne n'est mort !"**

Les connaissances sur les impacts des pesticides sur l'homme et sur l'environnement ont évolué. Leur danger est maintenant reconnu et un cadre législatif existe dorénavant (plan Ecophyto II et loi Labbé) ! Aux communes d'adapter leur politique et leurs méthodes de travail afin de protéger la santé de leurs agents et de leurs habitants et de préserver leur environnement naturel !

**"Ça va coûter combien ? Et nos impôts ?"**

Dans cette opération, il ne s'agit pas d'imputer un coût supplémentaire à la commune, mais bien de passer le budget "Phytosanitaire" en budget "méthodes alternatives". À titre d'exemple, le coût de la mise en œuvre de méthodes alternatives (paillage, achat de plantes couvre-sol, achat de matériel) s'équilibre avec le coût d'achat de pesticides.

**"Les habitants n'adhéreront jamais à cette démarche !"**

On constate dans les différentes communes déjà engagées qu'à peine 1% de la population se plaint de l'opération auprès de sa mairie. Cela repose sur le fait que l'opération est accompagnée d'une sensibilisation des administrés (exposition, animations, conférence, articles...) leur permettant de comprendre les enjeux d'une telle démarche et surtout d'être associés à l'opération. C'est le gage de réussite de ce projet. Il est important qu'un maximum d'habitants soit mobilisé lors de ces temps forts.

**"Si c'est si bien que ça pourquoi personne ne le fait ?"**

Dans notre région, entre 2006 et 2016, plus de 225 communes se sont engagées dans l'opération "Objectif Zéro Pesticide". Ce chiffre est loin d'être anecdotique et de plus, l'application de la Loi Labbé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 implique toutes les collectivités territoriales dans une démarche d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces ouverts au public.

Nos **agents municipaux** travaillent au bien-être et à la propreté de la commune au quotidien, avec les moyens qui leur sont donnés. Si la commune vous paraît moins propre cela est uniquement dû aux changements imposés dans leur méthode de travail.

**Merci de respecter leur travail et surtout de les respecter !**





## Changement climatique

### S'engager pour des actions concrètes d'adaptation

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le climat mondial s'est réchauffé de près de 1° (+1,2° pour la France métropolitaine sur cette même période). L'Accord de Paris, signé en 2015 lors de la COP21, prévoit de limiter le changement climatique à +2° mais la tendance actuelle (engagements de la COP27 - Glasgow décembre 2021) pourrait nous conduire à +2,7° à la fin du siècle si ces engagements sont réellement tenus, et à +3 à +4° suivant la tendance actuelle. Les conséquences de ces changements climatiques, jugées « cataclysmiques » dans le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - août 2021), ne seront pas la préoccupation des seules générations futures.

**La France et le Loiret ne sont pas à l'abri des conséquences des changements climatiques**, nous avons pu le voir ces dernières années avec la répétition d'épisodes climatiques jusque-là extrêmes: inondations (juin 2016, janvier 2018), sécheresses (2017, 2018, 2019 et 2020) et vagues de chaleur (juillet 2018, juin et juillet 2019, août 2020). Ces événements peuvent avoir de réelles conséquences : mouvements de terrain qui fragilisent les constructions, restrictions d'eau, personnes fragiles touchées par les canicules...

Pour faire face aux changements climatiques, deux formes d'actions à mettre en œuvre sont nécessaires : **l'atténuation**, c'est-à-dire la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter ces changements, et **l'adaptation**, pour préparer nos territoires à des conséquences déjà visibles et à venir des changements climatiques pour améliorer notre confort de vie, préserver les activités et réduire notre vulnérabilité. Bien que l'engagement de tous pour tenter de limiter au maximum l'ampleur des changements climatiques soit une nécessité absolue, **il est également important d'anticiper dès aujourd'hui ces impacts, de s'en prévenir et s'y préparer collectivement.**

**C'est pour cette raison que Cercottes s'est engagé en 2022 avec Loiret Nature Environnement dans l'opération « Objectif Climat 2030 », pour travailler sur l'adaptation de notre territoire face aux changements climatiques. Un état des lieux des enjeux et vulnérabilités du territoire a été réalisé au printemps.**

Tout au long de l'année 2022, et en 2023, des ateliers de sensibilisation sur ces enjeux seront proposés, ainsi que des rendez-vous pour mobiliser les acteurs et habitants de notre commune pour imaginer ensemble les mesures les plus adéquates à mettre en œuvre dans les années à venir.

**Nous comptons sur votre participation indispensable pour la réussite de cette démarche.**

## Une maison et un jardin économes en eau

### Préserver notre ressource en eau est l'affaire de tous. Engageons-nous pour demain.

Dans un contexte de changement climatique et d'allongement des périodes de sécheresse, il convient à tous d'agir pour **réduire nos consommations et préserver nos ressources**. A Cercottes, la consommation d'eau potable s'élève à environ **220 litres par jour et par habitant**, soit bien plus que la moyenne nationale (140 litres/jour en 2018). **Des gestes simples peuvent permettre de réaliser d'importantes économies :**

Privilégier des **douches** courtes, couper l'eau au moment du savonnage, installer une douchette économe, installer un réducteur de pression ou des mousseurs aux robinets, permet de **réaliser plus de 75% d'économies d'eau pour la toilette** - domaine représentant en moyenne 39% de la consommation d'eau d'un ménage.

Installer une **chasse d'eau** à double commande, chasse d'eau économe (2,4/4 litres au lieu de 3/6 litres) un système stop-eau dans les toilettes (ou insérer une bouteille pleine ou une brique dans les anciennes chasses), voire même passer à des **toilettes à compost** (ou « toilettes sèches ») -20% de la consommation d'eau d'un ménage destinée aux WC.

Utiliser un **lave-linge** ou un **lave-vaisselle** de classe A+ moins consommateur en eau, ne le faire fonctionner que lorsque la machine est pleine - 12% de la consommation d'eau d'un ménage pour le linge et 10% pour la vaisselle.

Vous le savez, la saison estivale 2022 est déjà marquée par une sécheresse précoce. Pour protéger notre ressource en eau, **d'importantes économies peuvent aussi être faites au jardin** (6% de la consommation d'eau d'un ménage) :

Pailler son sol pour améliorer sa capacité à retenir l'humidité et éviter l'évaporation.

Choisir ses végétaux en fonction de leur résistance à la sécheresse.

Jouer sur les strates de végétation pour apporter de l'ombrage à ses cultures.

Installer des récupérateurs d'eau pluviale aériens ou enterrés en fonction du volume potentiel à capter et de ses besoins en arrosage.

Utiliser des systèmes d'arrosage économes et adaptés à sa surface (goutte à goutte, tuyaux micro-suintants, oyas...)

**Le service espaces verts** de la commune s'est aussi engagé dans cette démarche avec la mise en place de plantes couvre-sol en pieds d'arbres, de paillages dans les massifs, d'un arrosage au goutte à goutte pour un arrosage maîtrisé.

Nous devons tous être vigilants pour **éviter les gaspillages**. Un robinet qui goutte peut perdre jusqu'à 100 litres d'eau par jour, une chasse d'eau qui fuit 600 litres... soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes ! C'est l'œuvre des agents qui surveillent le **réseau de distribution d'eau potable** dont le rendement à Cercottes était d'environ 86% en 2020.





### La fibre tant attendue est enfin là !!

Depuis juin la majorité des Cercottois sont éligibles à la fibre. Une réunion publique s'est tenue à Gidy le 22 juin afin que chacun puisse se renseigner sur les démarches et les conditions de déploiement. Chaque habitant doit se tourner vers son opérateur afin de connaître les conditions de raccordement et d'éligibilité.



**Les alertes et informations de Cercottes sont sur PanneauPocket**

**Téléchargez l'application**  
Disponible sur

**Recherchez Cercottes, ou le code postal 45520**

**Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

Disponible aussi sur votre ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ**

**Panneau Pocket**

**École primaire du Parc**

**Votre École Primaire du Parc vous informe et vous alerte avec PanneauPocket**

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez École de Primaire du Parc (45520)
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

**100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**PANNEAUPOCKET**  
Informez et alertez les habitants

Disponible gratuitement sur

## Mairie de cercottes

46 Route Nationale 20  
45520 CERCOTTES  
02 38 75 41 06

[Commune-de-cercottes@orange.fr](mailto:Commune-de-cercottes@orange.fr)

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi  
09h00 - 11h45 / 14h15 - 17h30  
Jeudi 14h15 - 17h30  
Samedi 09h00 - 12h00



<http://www.ville-cercottes.fr/>



## Agence Postale

46 Route Nationale 20  
45520 CERCOTTES  
02 38 70 03 04

[apercottes@laposte.fr](mailto:apercottes@laposte.fr)

Lundi, et Vendredi 14h30 - 17h00  
Mardi 09h30 - 12h00  
Mercredi 09h30-12h00/15h00-17h00  
Jeudi FERME  
Samedi 09h00 - 11h30